La Brillanne

Bulletin municipal d'informations

tout sur TOUT

N° 30

Avril 2021

Édito

Chères Brillannaises, Chers Brillannais,

Nous sommes élus par et pour vous. Lors de rendez-vous en mairie ou à l'occasion de rencontres amicales, j'apprécie toujours la richesse des gens. Cette richesse vous la retrouverez dans les portraits de Brillannais de ce numéro. (p 10)
Les agents communaux participent pleinement au bien vivre ensemble. A titre d'exemple, les réalisations de la boîte à livres et de l'hôtel à insectes en sont de véritables réussites.
Les ATSEM (Agents Territoriaux Spécialisées Ecole Maternelle) se sont mobilisées pour permettre la mise en place d'un service de garde exceptionnel pour l'accueil des enfants, pour rendre service aux parents, lors de l'absence de deux professeurs des écoles.
En votre nom, je veux remercier les membres du CCAS qui mettent tout en œuvre pour le suivi de nos anciens.
Vous le constatez, sur la Commune les investissements et les travaux se poursuivent : l'achat d'un petit camion benne venu remplacer l'ancien ; l'achat d'un poste à souder ; l'agrandissement du dortoir de la maternelle et l'achat des lits doubles ; l'aménagement du rond-point nord ...
Comme nous nous étions engagés, les taux d'imposition communaux n'augmentent pas cette année encore et cela depuis 2014. Le budget présenté et voté est ambitieux et réaliste.
Le dossier des Ferrayes a fait couler beaucoup d'encre. La municipalité a négocié avec l'EPF PACA les modalités de la fin de la Convention arrivée à échéance le 31/12/2020. Nous sommes maintenant propriétaires des deux tiers du terrain avec des projets à long terme, le tiers restant faisant l'objet d'un partenariat avec l'EPF ; le tout pour un développement harmonieux et raisonné. (Historique présenté page 5)
Plusieurs chantiers sont lancés et seront présentés si la situation sanitaire le permet : **l'aménagement des services techniques ; la sécurisation de la traversée du village** (Carrefour de l'école, rond-point des fourches / école, entrée est / route de Forcalquier ; **le PLU** (plan local d'urbanisme) ; **l'étude pour le raccordement de la chaudière bois** à l'ancienne école primaire et à l'école maternelle ; **l'étude de travaux de rénovation de la salle** Émile-Marie (centre d'accueil) …
M. Pétriny Jean-Christophe, Président de la DLVA, est venu sur la Commune pour faire le point sur les dossiers de l'agglomération.
Beaucoup d'entre vous m'interrogent sur les travaux du pôle multimodal. La situation est totalement ubuesque si elle ne mettait pas en danger les entreprises qui doivent effectuer les travaux. En effet, la DLVA, qui finance les travaux, a fait le nécessaire (étude, inscription au budget, …) mais ils ne peuvent toujours pas commercer car la SNCF ne signe pas une convention avec le SDE 04 (Syndicat d'Energie des Alpes de Haute Provence. Quelqu'un m'a dit « Déjà que les trains sont toujours en retard, maintenant même pour signer une convention personne ne se mobilise à la SNCF ». Il faut préciser que ladite convention est prête et n'engage pas la SNCF.
Un véritable tableau de la nature nous a été offert par les champs de tulipes.
Prenez soin de vous et de vos proches en continuant de respecter les gestes barrières.
Je termine cet édito par une citation de Victor Hugo qui nous rappelle que nous devons rester optimistes malgré la période difficile traversée : « Même la nuit la plus sombre prendra fin et le soleil se lèvera ».

Bien à Vous,
Le Maire,
Jean-Charles BORGHINI

DATE À RETENIR

8 juillet à 21 h 30 :
CONCERT GRATUIT offert par la DLVA service culturel.
Groupe prévu : LOL (rock world festif)
Animation maintenue avec protocole sanitaire à respecter.

AU SOMMAIRE

Édito du Maire ..... p 2

LA VIE DE LA COMMUNE
- Résumés des conseils municipaux ..... p 3
- Le budget communal ..... p 4
- Les taux d'imposition ..... p 4
- Projet Les Ferrayes ..... p 5
- Vous avez un projet d'urbanisme ? ..... p 5
- Rencontre avec M. Petrigny ..... p 5
- Des travaux à l'école ..... p 6
- Des agents techniques habiles ..... p 6
- La vidéo protection ..... p 7
- Visite du président de la DLVA ..... p 7

ASSOCIATIONS
- Le don du sang ..... p 8
- Le tennis en activité ..... p 8

EXPRESSIONS LIBRES
- Edito liste Ensemble ..... p 9
- Edito liste Ensemble faisons renaître La Brillanne ..... p 9

NOUVELLE ACTIVITE
- Nouvelle activité ..... p 9

PARCOURS BRILLANNAIS
- Un champion d'Europe ..... p 10
- 20 ans et un bel avenir ..... p 10

INFORMATIONS DIVERSES
- État-civil ..... p 11
- Infos utiles ..... p 11

MON IDEE POUR LA BRILLANNE
- Participation citoyenne p12

Directeur de publication :
M. Jean-Charles Borghini

Maquette et impression :
Imprimerie de Haute-Provence
La Brillanne

IMPRIMERIE DE HAUTE-PROVENCE
IMPRIM'VERT
imprimerie responsable

site facebook
mairielabrillanne

Vie de la Commune

ACTUALITÉS...

Bravo aux vandales qui ont déposé leurs gravats…Une plainte a été déposée et une enquête ouverte.

Collecte des sapins pour faire du broyat.

COMPTE RENDU DES CONSEILS MUNICIPAUX : *principaux points abordés.*

Décembre 2020

• Attribution de la prime exceptionnelle Covid-19 aux agents communaux.

Particulièrement mobilisés pendant l'état d'urgence sanitaire. Cette prime exceptionnelle sera d'un montant maximum de 400 €.

• Projet d'adressage et de numérotation de la Commune.

Certaines voies ne sont pas nommées officiellement, d'autres ne sont pas numérotées ou seulement partiellement, causant des difficultés pour les livraisons, les services à domicile, les services publics (pompiers, …) mais aussi de façon plus récente pour la connexion des administrés à la fibre optique dont l'installation sur la Commune est partiellement faite par l'opérateur. Dans le but de clarifier et d'homogénéiser l'adressage, M. le Maire a établi un partenariat avec La Poste pour un montant de 4 320 € TTC.

• Projet de remplacement de matériel roulant.

Les frais engendrés au cours de l'année pour diverses réparations ou maintenances sur les véhicules relativement ancien des services techniques justifient leur remplacement. L'opération est prévue pour un montant de 99 780 € partagé entre la commune et la dotation attribuée par l'état.

Février 2021

• Approbation de plusieurs conventions :

Celle sur l'instruction des demandes d'urbanisme par la DLVA ; sur l'accueil des enfants brillannais au centre aéré de Forcalquier ; sur l'utilisation du terrain de football de l'aire de loisirs par l'organisme MVR Sport. (Mouvement Vers la Ruralité Sportive).

• Réexamen du règlement intérieur du conseil municipal.

Ajout à l'unanimité :

- Article 8 - Les Pouvoirs : Les pouvoirs peuvent être adressés de manière dématérialisée en mairie, le secrétariat accuse réception auprès des élus concernés.

- Article 12 - Les questions orales : Le texte des questions orales sera remis 48 h avant la séance auprès des services municipaux.

rejoignez-nous sur facebook

• Révision des tarifs funéraires.

Après comparaison des tarifs funéraires de différentes collectivités, les tarifs actuellement en vigueur au niveau communal doivent être ajustés. Les tarifs suivants sont désormais applicables.propose les tarifs suivants :

CIMETIÈRE			
Concession caveaux ou plein-terre	2 places	15 ans	200,00 €
		30 ans	300,00 €
		50 ans	500,00 €
	4 places	15 ans	400,00 €
		30 ans	600,00 €
		50 ans	900,00 €
	6 places	15 ans	500,00 €
		30 ans	700,00 €
		50 ans	1 000,00 €
Case de columbarium	2 places	15 ans	300,00 €
		30 ans	600,00 €
		50 ans	900,00 €
	4 places	15 ans	400,00 €
		30 ans	700,00 €
		50 ans	1 000,00 €
Concession pour cave urne	4 places	15 ans	300,00 €
		30 ans	600,00 €
Jardin du souvenir			100,00 €

• Révision des tarifs d'occupation du domaine public communal.

Après comparaison des tarifs d'occupation du domaine public de différentes collectivités, les tarifs actuellement en vigueur au niveau communal sont lacunaires. Il est donc nécessaire de les compléter. M. le Maire propose les tarifs suivants :

Occupation du domaine public	
Prix du mètre linéaire	1,40 €
Occupation ponctuelle	20,00 €
Forfait électricité annuel	40,00 €
Occupation pour travaux (prix au m²/j) sans être inférieur à 10 €	0.70 €
Forfait d'occupation journalière pour déménagement -3,5T	10,50 €
Forfait d'occupation journalière pour déménagement +3,5T	19,00 €

Mars

• Budget 2021

Ce budget reprend les résultats de l'exercice 2020 ; il prévoit notamment au niveau des investissements la finalisation du PLU, les études sur la traversée du village (sécurisation et aménagement), la poursuite des travaux de voirie, l'achat de matériel informatique pour le secrétariat (ordinateurs, téléphonie, fibre et vidéo projecteur), acquisition de deux véhicules pour les services techniques, l'aménagement d'un espace vie dans l'atelier des services techniques, les travaux de rénovation du centre d'accueil, de l'école et de l'appartement de la Poste, l'achat d'un poste à souder, de nouveaux panneaux d'affichage, la sécurisation du chemin de la tour du château, ...et d'autres projets.

Section de fonctionnement : 1 179 180,99 €
Section d'investissement : 1 240 932,32 €

Le budget 2021 sera détaillé dans le prochain bulletin municipal de juillet.

• Maintien des taux d'imposition en 2021

Sur proposition de M le Maire les taux d'imposition communaux restent identiques, afin de ne pas accentuer la pression fiscale.

PROJET AMENAGEMENT LES FERRAYES

Historique rapide de 2007 à aujourd'hui.

Lors du conseil municipal du 10 décembre 2020, M. le Maire rappelle qu'une convention a été conclue le 17 août 2007 avec l'établissement public foncier de PACA (EPF PACA) en vue de la réalisation d'un projet économe d'espace intégrant des programmes d'habitat mixte sur le site « Les Ferrayes ».
L'EPF a acquis les tènements fonciers entre 2010 et 2013 pour une superficie totale d'environ 3,9 ha pour la réalisation d'un programme de 130 logements.
Une convention d'intervention foncière en phase réalisation a par la suite été signée en décembre 2016 afin d'engager les démarches de cession avec une échéance au 31 décembre 2020.

Suite à une consultation d'opérateurs infructueuse, l'EPF a proposé en 2017 de trouver un opérateur pour réaliser cette opération par tranches. La Commune a accepté la proposition de l'EPF de reprendre les études en ce sens. Depuis, l'EPF a décidé d'engager le processus de mise en œuvre de la garantie de rachat et ne souhaite pas proroger de nouveau la convention d'aménagement sur la totalité du site.

Une solution qui évite un aménagement sur l'ensemble du terrain.

Après plusieurs échanges, l'EPF propose à la Commune :
Soit le rachat de l'ensemble des terrains acquis par l'EPF pour la Commune, pour une valeur de 1 457 642,37 € (solution non retenue par la municipalité au vu de la somme !)

Soit l'aménagement de la parcelle B 498 d'une superficie de 12 500 m², pour la création de 40 logements et le rachat des parcelles B32, B36 et B37 restantes d'une superficie de 27 015 m² pour une valeur de 768 030,85 €.
M le Maire explique : « *Dans l'objectif partagé de trouver une issue favorable à l'ensemble des parties, il a été convenu de céder le foncier en deux phases :*

- *Phase 1 : la commune rachète les parcelles cadastrée section B n° 32, 36 et 37 pour une superficie totale de 27 015 m² avant la fin de l'année au titre de réserve foncière pour un développement de programme d'habitat mixte.*
- *Phase 2 : l'EPF poursuit le partenariat sur un périmètre réduit portant uniquement sur la parcelle cadastrée B n° 498 d'une superficie de 12 500 m² afin d'engager une première tranche de l'opération d'environ 40 logements. L'opération de rachat des parcelles B32, B36 et B37 s'élève donc à 768 030,85 € au total.*

Dans le cadre de l'opération de rachat, un prêt sera contracté en 2021 auprès d'un établissement bancaire choisi à l'issue de la consultation qui doit être faite. »
Une photo du plan agrandi est affiché porte du conseil en mairie.

L'aménagement de la parcelle B 498 d'une superficie de 12 500 m² sera fait en collaboration avec la municipalité qui proposera ses choix et ses orientations.

Vous avez un projet d'urbanisme ? Construction ou aménagement

MERCI DE PRENDRE RENDEZ-VOUS AVEC LE SERVICE URBANISME EN MAIRIE ET AVEC L'ARCHITECTE DU PARC NATUREL REGIONAL DU LUBERON

Les administrés souhaitant réaliser des constructions ou des modifications de leur habitation (travaux de façades, agrandissement, pose de nouvelles fenêtres par exemple) peuvent bénéficier des conseils du service urbanisme communal et également de l'architecte conseil du parc naturel régional du Luberon.

DES TRAVAUX DANS LES BÂTIMENTS SCOLAIRES

Un grand dortoir dans le bâtiment de la maternelle

Le dortoir devenait trop petit pour accueillir tous les enfants de Petite Section, l'école devenant obligatoire dès 3 ans depuis le décret promulgué par le Ministère de l'Éducation Nationale. Un maçon est intervenu pour casser la cloison et placer une porte à galandage pour un gain de place. Un plombier-électricien est également intervenu. Le reste des travaux a été effectué en régie par nos agents communaux : peinture du dortoir et du placard, création d'un placard… Merci à Frédéric, Michel et Nicolas pour leur efficacité et rapidité lors de ces travaux faits pendant les petites vacances scolaires.

Madame Croze, l'enseignante de Petite Section a publié sur le blog de l'école : « *Les enfants et l'équipe de la maternelle ont été ravis ce matin de constater un énorme changement ! Des travaux ont eu lieu pendant les vacances et nous avons désormais un immense dortoir avec des lits à étages. Spacieux, tout propre, cet endroit est plus que confortable et chaleureux. Les petits ne se sont pas faits prier pour aller faire la sieste aujourd'hui. En prime, nous avons un tout nouveau placard pour ranger toutes nos affaires.* »
Nous remercions également l'équipe enseignante pour ce gentil message…

AVANT !

APRÈS !

DES AGENTS TECHNIQUES HABILES DE LEURS MAINS

Une boîte à livres et une hôtel à insectes fabriqués entièrement par nos agents techniques, du plan à la construction. En plus de leurs activités quotidiennes Frédéric, Michel et Nicolas ont bien élaboré leurs plans, cherché du matériel de récupération disponible et sont passés à la réalisation. Bravo pour leur implication et leur motivation sans faille.

La boîte à livres est située, à l'abri, sous le panneau lumineux, et vous pouvez y récupérer ou déposer quelques livres. Cette petite bibliothèque de rue privilégie l'accès à la culture et encourage une démarche éco citoyenne par le don et le partage. Ainsi en déposant ou en empruntant un livre dans cette boîte, vous lui donnez une seconde vie tout en respectant l'environnement en évitant de le jeter.

Un hôtel à insectes est constitué de plusieurs compartiments distincts, remplis de matériaux naturels (petites branches, bûches percées de petits trous, paille, briques…). Cet abri a pour but de favoriser la biodiversité locale en attirant des insectes afin de leur d'offrir un lieu sûr et accueillant propice à leur reproduction, en leur permettant de s'installer de façon durable. Elle est prête à accueillir une faune utile à la pollinisation et à sensibiliser les enfants aux interactions de la nature. Utilité, pédagogie et écologie réunies pour le bonheur de tous !

LA VIDÉOPROTECTION POUR LA SÉCURITÉ

Prévenir les délits et non surveiller les villageois…

L'objectif principal de cette installation pour la municipalité est la sécurisation du croisement principalement et constater des infractions aux règles de la circulation en cas d'accident. Si besoin l'utilisation des images peuvent prévenir la délinquance et le terrorisme par la recherche de véhicules impliqués dans des faits graves.
Depuis leur installation, les caméras ont permis d'éclaircir quelques faits délictueux. D'un point de vue général, la vidéo protection poursuit plusieurs objectifs dont la sécurité des personnes, des biens et des installations publiques et constitue un dispositif de dissuasion efficace. Le projet a été mené en étroite collaboration avec la gendarmerie nationale.

Une réglementation encadrée

La loi impose que ce système implanté sur la voie publique fasse l'objet d'une demande auprès de la Préfecture. Seules les personnes habilitées et mentionnées par le Préfet peuvent, dans la cadre de leur fonction, visionner les images de vidéo protection. La durée de conservation des enregistrements est limitée à un mois. De plus, la Commune doit en informer le public par le moyen d'affiches ou de panonceaux qui comportent un pictogramme avec une caméra. Dans notre cas, nous avons fait le choix de panonceaux aux 4 entrées du village afin de prévenir un maximum de véhicules.

VISITE DU PRÉSIDENT DE LA DLVA
Durance Lubéron Verdon Agglomération

L'objectif principal de la visite pour M. Petrigny Jean-Christophe est d'« *Être au plus proche des communes.* »

« *Les services techniques et direction de la DLVA sont à l'écoute des élus pour les questions diverses* ». M. Borghini remercie chaleureusement M. le Président pour sa visite et présente rapidement les problématiques du village : le pôle multimodal de la gare, le travail sur l'aménagement du plateau des Ferrayes, le futur PLU (plan local d'urbanisme), l'absence de centre aéré, la sécurisation de la traversée du village, la gestion du nettoyage du Lauzon après la crue de décembre 2019… Une rencontre fructueuse et utile dont voici quelques extraits choisis.

Pôle multimodal de la gare : « *Comme demandé par la commune il est prévu la conservation du château d'eau (patrimoine local). Retard dans les travaux à cause d'un problème de convention entre la SNCF et le SDE (syndicat de l'énergie)* »

La Petite Enfance : « *Une étude est lancée auprès d'un cabinet, l'enjeu est de faire un cahier des charges afin d'harmoniser les contrats Enfance de chaque commune en liaison avec la CAF.*

Les élus devront faire des choix : crèche ? centre aéré ? périscolaire ? Il n'y a pas la même qualité de service pour tous les habitants du territoire pour l'instant. »

Gestion du Lauzon : « *L'État a transféré la charge GEMAPI (gestion aquatique + prévention inondation) aux intercommunalités. Pour le Lauzon, il n'y a pas de gestion syndicale sur le cours d'eau pour l'instant comme pour Le Largue. Une rencontre entre la DLVA et la Communauté de communes de la Montagne de Lure a eu lieu pour définir les enjeux. Le Plan d'action entre les intercommunalités est défini : cohésion, travaux en amont, assistance, maîtrise ouvrage pour faire le point. L'impact sur la fiscalité sera de 0 à 40 € par habitant de la DLVA.* »

Aide financière de la DLVA envers les communes : la dotation solidarité communes remplace le fond de concours pour aider le budget du fonctionnement (jusqu'à 50 000 €) pour les plus petites communes. Une proposition sera faite lors du vote du budget.

Les arrêts de bus : « *Sur votre commune un autre arrêt sera remis aux normes en plus de celui de la gare.* »

Les Associations

L'AMICALE DU DON DU SANG SE PORTE BIEN

Malgré les restrictions et les divers confinements, les collectes de sang se doivent d'être plus que jamais actives, et sur le village de La Brillanne elles le sont.
L'assemblée générale de février, en visio, a confirmé une année 2020 positive en termes de poches collectées et M. Pourchier, président de l'Association remercie les bénévoles pour leur implication ; la dernière collecte de mars a été une réussite.

Les produits sanguins sont prescrits principalement pour les hémorragies (accouchement, intervention chirurgicale ou accident) et pour les cancers et maladies du sang. Le traitement de ces maladies nécessite, selon les cas, des transfusions régulières et en grandes quantités. De plus, le traitement par chimiothérapie entraîne une destruction des cellules de la moelle osseuse, à l'origine des cellules sanguines. L'organisme ne pouvant plus les renouveler, il a besoin de transfusions de plaquettes et de globules rouges.

Donnons notre sang pour sauver des vies, pensons-y !

Prochaines collectes :
le 09 juillet ; le 2 septembre et le 15 novembre.

DES NOUVELLES DU TENNIS CLUB BRILLANNAIS (TCB)

Un bilan mitigé. Lors de l'assemblée générale M. Chaland Président, a fait le bilan : « *Cette année a été particulièrement perturbée par la Covid 19, donc notre activité stoppée avec les championnats séniors et vétérans hommes non terminés, les cours collectifs de tennis arrêtés et le vide-greniers annulé.* »

Il a également précisé que le Forum des associations organisé par la municipalité en septembre a été positif pour le TCB avec 5 inscriptions supplémentaires. Les cours de tennis pour les licenciés ont repris en septembre 2020, les cours du samedi matin pour les jeunes sont assurés par Baptiste Pignal, secondé par son papa Christophe.

Le terrain vandalisé. Malheureusement, au mois de mars, le terrain a été vandalisé avec la chaîne coupée et un banc cassé une première fois. A croire que cet acte ne suffisait pas, les vandales sont revenus quelques jours plus tard et ont cette fois dégondé la porte !

Le Président est allé porter plainte et espère ne plus avoir affaire à ce genre de dégradations qu'il ne comprend pas… Personne ne le comprend d'ailleurs.

LA MÉDIATHEQUE LIVRE MON AMI EST TOUJOURS ACTIVE

Horaires d'ouverture
lundi de 16h à 18h - mercredi de 9h30 à 12h et vendredi de 16h à 18h

Expression libre

Liste
ENSEMBLE

Depuis la mise en place du nouveau conseil municipal, en mai 2020, un seul conseil s'est tenu en présence du public, celui du 10 juillet. Alors que les séances du conseil municipal sont publiques, M. le maire, s'appuyant sur les consignes sanitaires en vigueur, a choisi d'exclure le public de la salle du conseil et de confier à la presse le soin de relater les délibérations. Les séances devraient pouvoir se tenir portes ouvertes et être retransmises en direct sur le site Facebook de la mairie, mais M. le maire ne le souhaite pas. Pourtant cette possibilité est garantie par la loi en raison du principe de la publicité des débats selon l'article L 2121-18-1 du Code Général des Collectivités Territoriales. A défaut de retransmission, il serait pourtant facile, pour éviter l'écueil du couvre-feu de 19h, de programmer les conseils municipaux en journée, le samedi (ou le dimanche). Les électeurs qui ont confié leurs voix aux élus sont donc ignorés et ils sont privés de l'information concernant les projets qui concernent l'avenir du village. Pourtant de nombreux habitants, comme moi, sont prêts à apporter, leurs idées, leurs compétences et bien d'autres choses encore, si l'on savait ou voulait les solliciter.

Joëlle Dupré, *conseillère municipale minoritaire*

Liste
ENSEMBLE FAISONS RENAITRE LA BRILLANNE

Brillannaises, Brillannais,

Couvre-feu, confinement, télétravail, gestes barrières, … Malheureusement, ces mots font désormais partie de notre quotidien. Nous devons faire face à cette crise sanitaire inédite et c'est une épreuve pour chacun d'entre nous. Mais ces difficultés, ces contraintes ne doivent pas nous empêcher de rester unis.

Lors du précédent numéro de tout sur tout, je me suis positionné dans une opposition constructive et productive, avec l'équipe municipale, afin d'assurer l'intérêt du village et des concitoyens dans une perspective d'avenir. Je reste fidèle à mes engagements pour l'avenir de La Brillanne et continue de m'impliquer, avec mes convictions et ma méthode, pour faire avancer les projets que nous avons défendus. Je reste à votre écoute.

En espérant que l'arrivée du printemps et de la chaleur allègent les contraintes qui pèsent sur nous, restez prudents et respectez les gestes qui nous protègent les uns les autres.

Prenez bien soin de vous et des vôtres.

David Liotta, *conseiller municipal.*

NOUVELLE ACTIVITE ZONE ARTISANALE

Souhaitant se mettre à son compte, Fabrice Lungo s'installe sur la commune. Titulaire d'un BTS de paysagiste il a une quinzaine d'années d'expérience…Il vous propose la création et l'entretien de jardins ainsi que des conseils en aménagements d'espace verts. Pour le contacter, voici ses coordonnées :

L'AbriJardin
PAYSAGISTE

06 20 09 02 87
fabrice.lungo@gmail.com

Parcours brillannais

UN BRILLANNAIS D'EXCEPTION, CHAMPION D'EUROPE DES PLANEURS BIPLACE !

Bernard PIZANTI vit sa retraite au centre du village de La Brillanne avec Nicole.
Titulaire des Brevets de « Pilote de Planeur », « d'Aptitude de Pilote d'Avions de Tourisme » et de « Pilote Privé Avion », Bernard est certifié en final « Instructeur Planeur Complet » par le diplôme délivré par la Direction Générale de l'Aviation Civile.
Après avoir été Professeur technique à l'Éducation Nationale pendant 20 ans, il s'exerce dans l'aéronautique comme Instructeur Avion et Planeur et Professeur des Sports dans le Vol à Voile... Il fut également Conseiller technique de Vol à Voile à la Direction départementale Jeunesse et Sports des Alpes de Haute-Provence à Digne.
Il a animé plusieurs stages de Vol à Voile et d'Aéromodélisme, a fondé une association de modélisme aérien et a été Vice-Président du Modèle Air Club de Saint-Auban.
Une vie professionnelle très riche dans laquelle il s'est distingué par des décorations de Chevalier dans l'Ordre des Palmes Académiques et plusieurs médailles dont la médaille d'or de la Jeunesse et des Sports et de l'aéronautique !
En fin de carrière, il a totalisé 13 000 heures de vols Planeur et 2 000 heures de vols Avion Civil !
Enfin, il a écrit : « ***Cinquante ans de vol à voile à Saint-Auban*** » retraçant l'histoire de la plateforme aéronautique de Vol à Voile de Saint-Auban sur Durance de 1934 à 1984.
Dans son atelier, Bernard continue de vivre avec ses modèles réduits d'avion-planeur, tous radio-télécommandés qu'il a fabriqués lui-même !
Souhaitons-lui une prochaine exposition dans laquelle il nous donnera à voir ses maquettes, et de plus, il nous réservera une grande Première [mais chut !]. Les Brillannais, jeunes et moins jeunes, seront contents de partager son savoir-faire et sa passion !

DORIAN BUISSON A 20 ANS ET UN BEL AVENIR DEVANT LUI !

Enfant du pays, il est de ces caractères qui se remarquent dès l'apprentissage ; Dorian représente avec excellence le patrimoine de notre région à travers les métiers de bouche.
En 2019, à l'âge de 18 ans à peine, il fut le meilleur apprenti-boucher de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur et a obtenu la Première place au Concours Régional.
Récompensé par une médaille de la Confédération Française de Boucherie-Charcuterie-Traiteur, il cumule les honneurs ; au Salon international d'Agriculture, il arrivera avec son équipe en cinquième position et en plus d'être Meilleur Apprenti de France, il a obtenu son CAP avec mention « Très bien » et reçoit l'Étoile de l'apprentissage (qui signifie la meilleure note de la classe).
Poursuivant sa formation en vue d'un Brevet Professionnel, Dorian souhaite transmettre avec générosité le goût de son métier dans une boucherie artisanale avec la volonté d'être plus tard à son tour Maître d'apprentissage.
Nous lui souhaitons une belle réussite et, au regard de la persévérance qu'on lui connaît, de devenir un jour Meilleur ouvrier de France !

C'est en élevant votre métier à la hauteur d'un art que vous en conserverez sa valeur !

Informations divers

Site FACEBOOK
mairielabrillanne

LA MAIRIE

Ouverte tous les matins du lundi au vendredi
de 8 h 30 à 12 h 30
Les lundis et vendredis après-midi de 13 h 30 à 17 h 00
04 92 78 63 18
Mail : mairie.labrillanne04700@orange.fr

ADMR

04 92 78 97 37
Association d'aide à domicile en milieu rural
Ouverture lundi et mardi de 8 h 30 à 14 h 30
Et le mercredi de 8 h 30 à 11 h 30
(Locaux situés au-dessus de la Mairie)

DLVA

SERVICES DE LA DLVA : **04 92 70 34 00**
Régie de l'eau et assainissement : **04 92 78 41 33**

HORAIRES DE LA POSTE DE LA BRILLANNE

LA POSTE

du lundi au vendredi de 13 h 45 à 16 h 30
Le samedi de 11 h 15 à 12 h 30

LE CCAS PROPOSE DES ATELIERS GRATUITS

En partenariat avec la Mutualité Française, des ateliers « équilibre » et « mémoire » gratuits sont proposés pour les plus de 60 ans avec des professionnels agréés. Pour plus d'informations si vous souhaitez participer, merci de prendre contact avec le CCAS de la Commune à l'accueil de la mairie. En raison de la crise sanitaire les groupes sont limités à 5 personnes.

CARTE NATIONALE D'IDENTITÉ ÉLECTRONIQUE

Prévue par le règlement européen de juin 2019 et applicable le 2 août 2021, cette nouvelle carte, gratuite, va progressivement remplacer les anciennes. Les cartes actuelles valides pourront être encore utilisées une dizaine d'années.
Cette carte est d'un format d'une carte de crédit, très sécurisée, avec un composant électronique concernant les informations qui y sont inscrites : nom, nom d'usage, prénoms, date et lieu de naissance, photo et empreintes digitales comme la puce d'un passeport.

FORMATION DIPLÔME DE SECOURISTE

L'union Départementale des Sapeurs-Pompiers du 04 propose une formation pour l'obtention du diplôme aux premiers secours. La formation se déroule sur la commune de La Brillanne et a un coût de 60 euros. **Pour vous inscrire : 04 92 30 89 15**

ÉTAT CIVIL

Naissances	**Décès**
Jolyne BAHYAOUI	Louis BONNET
Clara BUTCHACAS	Gaston DESSAUD
Maël CAPS	Roger DESSAUD

COMMERCES AMBULANTS SUR LE VILLAGE

*** Le marché bio**
tous les vendredis après-midi avec des producteurs locaux.

*** Allure Canine** (toilettage canin) sur la place du village
Les lundis matin : 27/04 ; 25/05 ; 22/06 et 20/07

*** Angelino Pizza**
quartier de la gare les vendredis soir et dimanches soir place du village.

*** K2 street food** (hamburgers) sur la place du village les jeudis soir

ÉLECTIONS DÉPARTEMENTALES ET RÉGIONALES

Elles auront lieu les 20 et 27 juin 2021
Le bureau de vote sera ouvert de 8 h 00 à 18 h 00.
(sous réserve de modifications préfectorales)

RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE : MA PRIM RENOV'

Cette prime est désormais ouverte à tous les propriétaires occupants et à tous les syndicats de copropriétaires. Grâce à cette aide, l'ANAH (agence nationale de l'habitat) a pour objectif de financer la rénovation de 400 000 à 500 000 logements par an dès 2021. Le montant de l'aide est calculé en fonction des revenus des bénéficiaires selon 4 catégories de revenus et des gains énergétiques permis par les travaux. Alors, pourquoi pas vous ?
Site internet : maprimrenov.gouv.fr

BIEN VIVRE ENSEMBLE

Rappel des règles concernant l'élagage des plantations : arbustes, haies ...

Avec l'arrivée du printemps, nous rappelons que les plantations ne doivent pas empiéter sur la voie publique. Les haies ne doivent pas empêcher de marcher sur un trottoir, encore moins constituer une gêne ou un danger pour le trafic routier. Ainsi, les propriétaires se doivent d'élaguer leurs haies ou autres plantations.
Dans l'hypothèse où, après mise en demeure sans résultat, M. le maire procéderait à l'exécution forcée des travaux d'élagage destinés à mettre fin à l'avance des plantations privées sur l'emprise des voies sur lesquelles il exerce la police de la circulation en application de l'article L. 2213-1 afin de garantir la sûreté et la commodité du passage, les frais afférents aux opérations sont mis à la charge des propriétaires négligents.
Le service environnement de la DLVA nous informe de l'endommagement de certains engins de collecte des ordures ménagères.
La benne spéciale déchets verts est disponible à titre gratuit sur réservation en mairie.
Pour rappel, ce service est apporté que par quelques communes.

Mon idée pour La Brillanne

Comme nous nous y sommes engagés, nous vous proposons une consultation citoyenne car vos idées nous intéressent. M. Liotta David s'associe à notre démarche. Cette fiche remplace les réunions de quartiers qui sont matériellement impossible à mettre en place avec la pandémie.
Vous habitez la Commune, vous circulez, et vous utilisez les infrastructures communales. Vous constatez un problème de sécurité, vous avez une idée d'aménagement, d'une rénovation ou un service qui pourrait profiter à tous les habitants.
Vous voulez faire progresser notre vivre ensemble, cette fiche vous permet d'exprimer vos idées constructives. Les règles de votre proposition pour l'idée proposée doivent :

- se situer sur le territoire communal,
- être d'intérêt général,
- s'inscrire dans le champ des compétences communales : espaces verts, environnement, bâtiments municipaux, voirie, circulation, propreté, numérique…

Toutes les idées seront prises en compte et sériées. En fonction de leur pertinence, elles peuvent être étudiées au sein des commissions ou du conseil municipal si elles apportent une amélioration aux habitants ou si elles permettent de résoudre un problème.
Veuillez déposer le coupon ci-joint dans la boîte aux lettres de la mairie ou le scanner et l'envoyer par mail : **mairie.labrillanne 04700@orange.fr.**
Merci pour votre participation citoyenne.

MON IDÉE POUR LA BRILLANNE

Nom ..... Prénom .....

Adresse .....

Courriel ..... Téléphone .....

Je donne mon accord O / je ne donne pas mon accord O pour que mon nom soit associé à mon idée, lors de sa présentation au conseil municipal ou en commission.

Mon idée : texte explicatif, localisation ; descriptif ; croquis ; photos si nécessaire